VOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE AU 23 MARS 2015

Nous vous présentons les conditions dans lesquelles nous commercialisons nos offres de services. Si vous êtes professionnel, seules s'appliquent les Conditions de Service Pro figurant dans "Les Tarifs Pro". Nous vous invitons à lire votre Contrat qui est constitué des Conditions Générales de Service (avec leur Annexe Pratique qui détaille les mots soulignés dans le texte), du formulaire ou de la confirmation de souscription, et des "Tarifs". Les termes soulignés dans le texte sont ceux expliqués dans l'Annexe Pratique.

1. NOS RECOMMANDATIONS

1.1 Concernant les radiofréquences

Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme « peut-être cancérogènes pour l'homme » les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous reporter à l'Annexe Pratique où vous trouverez l'ensemble des Précautions d'usage et de sécurité à respecter. En particulier, en utilisant un kit oreillette pendant vos appels téléphoniques, vous éloignez le mobile de votre corps et réduisez ainsi votre exposition aux champs électromagnétiques. Vous devez également respecter les conditions d'usage fixées par le fabricant dans la notice de votre téléphone qui peut vous indiquer une distance à maintenir entre votre corps et le mobile en communication. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande notamment de recourir pour les enfants et les adultes utilisateurs intensifs aux terminaux mobiles affichant les DAS les plus faibles.

Nous vous invitons également à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/peh-emf/fr - Portail de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/health - Portail d'information du Gouvernement : www.radiofrequences.gouv.fr

1.2 Concernant la protection des mineurs

Le Service box TV dispose d'un service de contrôle parental accessible via un code confidentiel à 4 chiffres personnalisable à tout moment. Ce contrôle concerne les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs).

Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès.

Par ailleurs, regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.

1.3 Concernant la protection de vos équipements

Certains contenus malveillants (virus, applications inconnues…) sont susceptibles d'endommager vos Equipements, Matériels et données ou de permettre à des tiers d'y accéder à votre insu. Nous vous recommandons notamment d'utiliser un logiciel anti-virus adapté, de mettre à jour vos logiciels, de télécharger des applications connues et fiables et de sauvegarder régulièrement vos données. Pour les services édités par des tiers, vous devez, en cas de problème, contacter l'éditeur.

Nous vous recommandons de modifier vos identifiants de connexion dès la souscription, puis régulièrement.

2. NOS SERVICES

2.1 Quels services fournissons-nous ?

Dans la zone couverte par nos réseaux, nous vous proposons les Services suivants, réservés à un usage privé avec un Equipement compatible :

1/ Des Services Mobiles donnant accès depuis un réseau Mobile (2G, 3G ou 4G) à :

- un Service Mobile permettant d'émettre et de recevoir des communications et d'accéder à Internet depuis une Carte SIM associée à un terminal Mobile ;
- et/ou un Service Internet Mobile permettant l'accès à Internet depuis une Carte SIM associée à un Equipement ;

2/ Des Services Fixes donnant accès à Internet, à la téléphonie fixe, à la télévision, sous réserve que vous soyez éligible depuis le Réseau ADSL ou fibre avec un Equipement Fixe ;

Les services fournis par les éditeurs le sont sous leur responsabilité.

Pour vous permettre de bénéficier des Services, nous vous confions des équipements (logiciel intégré dans la Carte SIM, Equipement Fixe) dont vous êtes responsables. Pour les Services Fixes ADSL, vous devez également disposer d'un Matériel et d'une ligne téléphonique compatibles et d'un débit suffisant.

Pour optimiser l'accès de tous aux Services Mobiles, les échanges pourront être priorisés et les débits réduits pour les utilisateurs procédant à des échanges de données très élevés.

Par ailleurs, afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, les opérateurs de réseau se sont réunis afin de permettre à chacun d'émettre et de recevoir des appels dans certaines zones, dites zones blanches. Dans ces zones, le Service Mobile peut être restreint et les tarifs de vos communications modifiées, selon des modalités qui sont précisées sur bouyguestelecom.fr.

2.2 Quel est le prix de nos services ?

Nos prix figurent dans « les Tarifs ». Ils pourront également comprendre :

- une avance sur consommation au moment de votre commande (ou après) ;
- des frais de mise en service ;
- des frais de résiliation pour vos Services Fixes correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne en cas de résiliation de votre part ;
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquelles vous nous déléguez le paiement (sur votre facture ou via un décompte de votre crédit de communication selon votre offre) ;
- les éventuels frais dus notamment en cas de réparation, perte ou vol de l'Equipement.

Le prix de vos Services pourra être révisé selon la Formule d'Indexation (uniquement en cas de forte évolution de l'indice Insee ICHtrev-TS, supérieure à 5% au cours des 12 mois précédant sa publication). Nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance.

Dans les autres cas d'évolution du prix de votre Service, nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance. Vous pourrez alors résilier votre Contrat par courrier postal au plus tard dans les 4 mois suivant cette hausse.

Lorsqu'un prix est lié à une période d'engagement, nous ne modifierons pas ce prix sauf dans les cas suivants :

- application de la Formule d'Indexation et uniquement au-delà de votre période initiale d'engagement ;
- décision législative ou règlementaire, par exemple une hausse de la TVA.

2.3 Quelles sont vos modalités de paiement ?

Vous recevez une facture électronique et disposez à tout moment de la faculté d'obtenir une facture papier.

Vous avez le choix entre plusieurs moyens de paiement, sauf modalités commerciales différentes.

Pour la carte bancaire, nous conservons ses informations (hors code de sécurité "CVV2") pendant la durée de ce choix.

Pour les Services Fixes, les forfaits et les forfaits Internet Mobile, votre facture est payable dans les 15 jours suivant la date de facturation mensuelle.

Vos communications depuis l'étranger sont prises en compte dans un délai maximum de 3 mois.

En cas d'inscription sur le fichier Preventel, retard, incident de paiement ou augmentation substantielle des consommations en cours de contrat, nous pouvons, après vous avoir contacté, vous demander le paiement des sommes dues ou, avec votre accord, faire varier la date de facturation.

Tout retard de paiement entrainera, après relance, l'application d'une pénalité sur la facture suivante, selon les conditions et le montant indiqués dans les "Tarifs".

3. QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

3.1 Nos délais de mise en service

- Pour nos Services Mobiles : mise en service dans un délai de 8 jours suivant la réception de votre dossier complet comprenant les Pièces Justificatives ou, pour les offres prépayées, de votre première communication.
- Pour nos Services Fixes : mise en service dans un délai de 30 jours à compter de la date de souscription. En cas d'intervention d'un technicien à votre domicile, ce délai est décompté à partir de la date à laquelle l'Installation a été réalisée.

En cas de dépassement de ce délai, vous bénéficiez, sauf faute de votre part, sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles, d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour carte prépayée ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 jours pour les Services Fixes.

3.2 La continuité de service

Des évolutions techniques ou des opérations de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité de nos Services peuvent survenir et entraîner une interruption temporaire. Sauf cas d'urgence, nous vous communiquerons les informations relatives à ces opérations.

En cas d'interruption totale des Services ou de non-respect du débit minimum pour les Services

Fixes, nous rétablissons les Services dans un délai de 2 semaines maximum. Sans faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement pour les Services non fournis selon les mêmes conditions qu'un dépassement de délai de mise en service.

3.3 Transfert du Contrat

Nous pouvons transférer votre Contrat à un tiers. Si vos droits et obligations sont modifiés, vous pourrez alors résilier votre Contrat par courrier postal au plus tard dans les 4 mois suivant cette modification.

4. QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

4.1 Les usages interdits

Concernant les Services, vous ne devez pas :

- les Services pour créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications ;
- les dégrader.

La liste de ces usages interdits est mise à jour sur bouyguestelecom.fr et comprend à titre d'exemple :

- la cession, c'est-à-dire la commercialisation ou la transmission de votre Services ou de votre Equipement Fixe sans notre accord.
- l'utilisation d'un Service générant une consommation supérieure à 24h/jour ou permettant de bénéficier d'une rémunération ou d'en faire commerce ou consistant en une numérotation automatique ou continue ;
- les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros dont l'acheminement est détourné ou rerouté, notamment via un boîtier radio ;
- les messages électroniques non sollicités (SPAM) ;
- un appel de plus de 3 heures ;
- l'insertion de la Carte SIM dans un équipement autre que celui auquel elle était destinée.

Concernant les logiciels intégrés dans l'Equipement Fixe (hors spécificités open source), vous ne devez pas :

- démonter, décompiler, décomposer, examiner ou analyser de quelque manière que ce soit les logiciels ;
- modifier, adapter les logiciels ou créer des logiciels dérivés ;
- extraire les logiciels à quelques fins que ce soit, et en particulier à des fins de commercialisation ;
- diffuser des informations ou analyses relatives aux performances des logiciels (notamment des tests de performance).

Concernant l'Equipement Fixe, vous devez respecter les instructions d'utilisation et ne pas installer des logiciels autres que ceux que nous (ou nos éditeurs partenaires) vous mettons à disposition ou proposons au téléchargement. Vous ne devez pas utiliser les Services et l'Equipement Fixe à des fins de Piratage. Vous devez veiller à ce que votre accès à Internet ne soit pas utilisé à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par des droits voisins sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur ou les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie des secteurs culturels et numériques. Elles sont susceptibles d'être sanctionnées civilement et pénalement. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de votre accès à Internet.

4.2 Les conditions d'utilisation du multimédia et des illimités

Les communications illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé. Les communications émises au-delà de 199 correspondants différents au cours d'un même mois de facturation ou 129 correspondants différents au cours de la durée de validité d'un même rechargement pour carte prépayée, sont exclues des communications illimitées. Après vous avoir informé de l'atteinte de ces seuils, les communications seront, selon votre offre, facturées hors forfait ou décomptées de votre crédit de communication. Le débit mobile peut être réduit, y compris pour l'utilisation de la TV, au-delà d'un seuil indiqué dans chacune de nos offres. En fonction de l'offre souscrite, les seuils indiqués peuvent être revus à la hausse selon les conditions définies dans les documents spécifiques remis.

4.3 La sécurité

Dans le cadre de sa politique de sécurité, BOUYGUES TELECOM applique les mesures de sécurité nécessaires à la prévention des incidents et met en œuvre les moyens lui permettant de réagir à un incident pour limiter l'indisponibilité des Services et l'impact sur les données de ses clients.

5. QUELLES SONT LES INFORMATIONS PRATIQUES À CONNAÎTRE ?

Votre modem box vous permet d'accéder à un réseau privé Wi-Fi et fait également partie d'un réseau partagé avec d'autres utilisateurs. Vous pouvez désactiver le partage de réseau. Si vous commandez ou modifiez vos Services à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de l'Equipement, ou de la souscription de l'offre si votre offre n'inclut pas d'équipement, pour renoncer à votre Service. Vous pouvez le faire en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ou en nous contactant au moyen d'une déclaration dénuée

d'ambiguïté. Vous avez ensuite 14 jours à compter de votre date de rétractation pour nous renvoyer à vos frais l'Equipement, à défaut il vous sera facturé. Pour nos Services Fixes, il s'ajoute au délai de mise en service. Si vous avez demandé l'exécution du Service au cours de la période de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation.

Pour conclure votre Contrat depuis le site bouyguestelecom.fr, vous devez :

- disposer d'une adresse e-mail valide en France métropolitaine ;
- choisir votre Service ;
- vérifier votre commande (et le cas échéant la modifier) et prendre connaissance et accepter les conditions contractuelles de votre Service (nous vous confirmerons votre souscription par courrier électronique) ;
- activer la ligne depuis le site bouyguestelecom.fr dans les 15 jours qui suivent la réception du colis. A défaut, votre Contrat sera résilié.

En cas de vol ou de perte de la Carte SIM, informez-nous immédiatement par téléphone pour que nous suspendions votre ligne mobile.

Pour tous les Services, vous devez envoyer un courrier au Service Clients "vol" (avec la copie de votre dépôt de plainte) ou "perte". Pour les Services Mobiles : nous vous adressons sur demande une nouvelle Carte SIM dans les 5 jours et procédons à sa mise en service sur simple appel. Dans tous les cas, votre Contrat se poursuit et le prix du Service reste dû.

En cas d'utilisation de l'Equipement non conforme à sa destination, à son usage habituel ou à son mode d'emploi, ou en cas d'accident, de surtensions électriques, de variations climatiques, d'intervention de personnes non autorisées, vous restez redevable des frais de réparation.

Pour les Services Fixes via le réseau fibre, l'intervention d'un prestataire technique à votre domicile peut être nécessaire pour procéder à une Installation pendant laquelle vous devrez être présent.

6. VOTRE CONTRAT AU JOUR LE JOUR

6.1 Comment communiquer entre nous ?

Nous pouvons vous contacter par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail et, en cas d'impossibilité de vous joindre, par un message sur votre répondeur.

Vous pouvez :

1) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au **Service Clients Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES CEDEX.**

2) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Clients, écrire au **Service Consommateurs Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES CEDEX,** qui traitera votre demande dans les 30 jours suivant sa réception.

Vous ne devez pas utiliser ces adresses pour le retour de vos équipements.

En l'absence de réponse dans ce délai, vous bénéficierez, sur demande écrite à ce service :

- pour nos Services Fixes : d'un remboursement (ou avoir) au prorata du prix des Services Fixes égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours ;
- pour nos forfaits : d'une minute d'appels offerte par jour de retard utilisable au tarif de la minute incluse dans l'offre souscrite, dans la limite de 30 minutes ;
- pour nos cartes prépayées, d'un report de la durée de votre crédit égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai. Ce report ne peut pas excéder 30 jours.

3) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Consommateurs, saisir le Médiateur des communications électroniques sur son site Internet (www.mediateur-telecom.fr) ou à l'adresse communiquée par le Service Consommateurs.

4) Même en cas de désaccord persistant, y compris après l'expiration de la durée de votre carte prépayée, vous bénéficiez des voies de recours légales dans les délais applicables.

6.2 Comment conserver votre numéro ?

Vous pouvez demander la portabilité de votre numéro. Celle-ci est possible en trois jours ouvrables, sous réserve d'éligibilité technique (et géographique pour un numéro fixe), et si la ligne à porter est active jusqu'au transfert du numéro. La ligne associée ne doit pas avoir été résiliée jusqu'à la demande de portabilité. Lors de votre souscription, vous devez nous transmettre le numéro à conserver et la date de portage souhaitée ainsi que, pour le mobile, le relevé d'Identité Opérateur (RIO). Vous nous mandatez afin de résilier en votre nom et pour votre compte le contrat auprès de votre ancien opérateur. Nous vous recommandons à cet effet de prendre connaissance des conditions de résiliation du contrat vous liant à votre précédent opérateur. Cette résiliation prendra effet avec le transfert effectif de votre numéro. Sauf faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement en cas de dépassement du délai de portabilité.

6.3 Quand votre ligne peut-elle être limitée ou suspendue ?

I. APRÈS VOUS AVOIR CONTACTÉ :

Sauf régularisation pour les points 1/ et 2/ suivants, nous suspendons les Services Fixes et limitons les Services Mobiles (impossibilité d'émettre des

appels depuis votre ligne mobile) et les suspendons 9 jours après dans les cas ci-dessous :

1) non-paiement d'une facture, d'une avance sur consommation en cours de contrat, d'une échéance ou de frais de mise en service ;

2) absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales ;

3) insertion de votre Carte SIM ou carte d'accès TV dans un équipement non autorisé ;

4) non-respect de vos autres engagements, à l'exception des cas de suspension immédiate ci-dessous.

II. IMMEDIATEMENT :

Nous suspendons immédiatement les Services Fixes et limitons les Services Mobiles dans les cas ci-dessous :

1) fausse déclaration, usurpation d'identité, défaut de régularisation d'un dossier incomplet ou de fourniture des Pièces Justificatives.

2) utilisation frauduleuse dans les cas de SPAM, piratage, nuisance au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou des serveurs.

Dans tous les cas :

- la suspension ou la limitation de vos Services Fixes ou Services Mobiles entraîne l'impossibilité d'accéder aux services fournis par des éditeurs ou des tiers ;
- les prix des Services restent dus.

6.4 Comment votre Contrat prend-il fin ?

RÉSILIATION À VOTRE INITIATIVE

Vous pouvez résilier votre Contrat soit par courrier postal avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en nous indiquant le numéro de la ligne fixe et/ou mobile concernée, soit en demandant la portabilité de votre numéro :

1) Vous devez payer les redevances restantes jusqu'au terme de la première année d'engagement, et au-delà, un quart des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement. Pour les Services Fixes, nous facturons des frais de résiliation correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne.

2) Si vous justifiez d'un motif légitime, vous pouvez résilier sans frais ou en cas de carte prépayée demander le remboursement du crédit restant.

Les motifs légitimes de résiliation sont notamment les suivants :

1) échec de la procédure de portabilité de votre numéro de téléphone de notre fait, dans les 12 jours suivant cet échec ;

2) Service inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, dans les 7 jours de la mise en service initiale ;

3) indisponibilité du Service Internet Mobile, pendant une durée de 2 semaines consécutives, dans le mois suivant sa mise en service ;

4) absence de Services Fixes pendant 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation de souscription ou de l'Installation de l'Equipement Fixe ;

5) déménagement en dehors de la zone de couverture du réseau GSM, ADSL ou fibre selon les Services souscrits ;

6) handicap ou maladie rendant impossible l'utilisation des Services, ou décès ;

7) notification de recevabilité en commission de surendettement des particuliers ;

8) chômage suite à un licenciement d'un CDI dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement de l'offre ;

9) mise en détention, pour une durée minimum de 3 mois, dans un établissement pénitentiaire ;

10) force majeure telle que définie par les tribunaux français ;

11) non-respect de nos engagements.

Dans les 3 premiers cas, la résiliation de votre offre prendra effet à la date de votre dernière communication émise. Dans tous les cas vous disposerez :

- Pour les Services Mobiles, de 8 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre la Carte SIM, et contre remboursement le kit mobile en parfait état, au lieu qui vous sera indiqué.
- Pour les Services Fixes, de 30 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre l'Equipement Fixe. A défaut, des frais de non restitution seront facturés.

Dans tous les cas, vous devez nous régler immédiatement les sommes dues, déduction faite des éventuels avoirs que nous vous devons. La résiliation d'un service optionnel n'entraîne pas la résiliation du Contrat. La résiliation des services fournis par les tiers s'effectue auprès de ces derniers.

RÉSILIATION À NOTRE INITIATIVE

Nous pouvons résilier votre Contrat sans vous verser d'indemnité :

1) avec un préavis d'1 mois après vous avoir contacté, en cas d'arrêt d'une offre ou au-delà de votre période d'engagement ;

2) à partir du 10ème jour suivant la suspension de votre ligne et sauf en cas de régularisation dans les cas suivants : non-paiement d'une facture, d'une avance sur consommation, d'une échéance ou de frais de mise en service, absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales, dossier incomplet ;

3) impossibilité pour le technicien de procéder à une Installation à domicile pour le réseau fibre ;

4) absence de Services Fixes dans les 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation de souscription.

En cas de résiliation, les redevances restantes sont dues suivant les modalités visées ci-dessus.

7. INSCRIPTION À L'ANNUAIRE UNIVERSEL

Vous pouvez nous communiquer, sous votre responsabilité, vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité) en vue de les faire figurer gratuitement dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires internet et services de renseignements téléphoniques. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection (interdiction d'utiliser vos informations à des fins commerciales) et anti-annuaire inversé (impossibilité de retrouver vos informations personnelles à partir de votre n° de téléphone) ou en nous communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur bouyguestelecom.fr ou auprès du Service Clients.

8. VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos données sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Nous utilisons vos données (y compris les données d'acheminement de vos communications) pour vous fournir nos Services. Ces dernières sont transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie, Maroc, Algérie, Côte d'Ivoire et Ile Maurice) pour gérer votre Contrat, vos Services et/ou vous proposer nos offres. Nous vous garantissons le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de votre souscription, nous pouvons procéder à partir de vos données à une ou plusieurs évaluations en vue de l'attribution de l'offre. En fonction du résultat, nous pouvons être amenés à effectuer une évaluation supplémentaire et/ou vous demander une avance sur consommation et/ou vous proposer une offre en Carte SIM seule. Dans le cas d'une souscription non finalisée, vos données peuvent être conservées pour une durée de 60 jours.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon La Forêt Cedex. Sauf opposition de votre part à cette adresse, vous nous autorisez à utiliser vos données pour promouvoir nos Services, à les transmettre à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études.

Toute prospection que nous effectuons par automate d'appel, télécopieur ou courrier électronique sera soumise à votre accord préalable sauf pour la promotion par courrier électronique de produits et de services analogues aux vôtres. Dans ce dernier cas, vous pouvez vous y opposer gratuitement au 603 depuis votre mobile ou sur bouyguestelecom.fr.

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour les Services Fixes, d'être inscrites dans un fichier de prévention des impayés géré par Bouygues Telecom et/ou, pour les Services Mobiles, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Preventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de : **Preventel - Service des consultations - TSA 54315 - 77050 Melun cedex.** Vos droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de nous à l'adresse Bouygues Telecom indiquée ci-dessus.

Vos appels émis depuis votre ligne vers le numéro court du Service Clients sont automatiquement identifiés.

Lors de l'utilisation d'un service de localisation, nous traitons avec l'éditeur et/ou le constructeur vos données de localisation et d'identification de votre mobile. Elles sont uniquement conservées durant la fourniture du service.

ANNEXE PRATIQUE :

Augmentation substantielle des consommations : lorsque vous avez dépassé le montant de vos redevances périodiques de plus de 20€ en consommation et services.

Carte SIM : elle peut être achetée seule ou associée à un Equipement de votre choix, à une carte modem, ou être dans un kit mobile Bouygues Telecom.

Combiné et ligne téléphoniques : votre téléphone doit être analogique à numérotation par fréquence vocale et respecter les normes en vigueur pour le réseau commuté français. Pour accéder aux Services Fixes ADSL, vous devez disposer d'une ligne analogique isolée raccordée au réseau de boucle locale et éligible. Vous devez en être le titulaire ou être mandaté par ce dernier pour que nous puissions effectuer les démarches auprès de l'opérateur concerné, sauf si vous avez décidé de conserver votre numéro de téléphone pour les Services Fixes, nous vous attribuerons un nouveau numéro non géographique.

Débits : sauf mention contraire, les débits indiqués sont des maximums théoriques. Ils dépendent de votre emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'Equipement et du Matériel utilisés. De plus, pour les Services Fixes, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde votre

logement à nos installations ou à celles d'un opérateur tiers dans les cas de Dégroupage Partiel. ADSL/fibre : le débit descendant minimum garanti est de 128 Kbit/s.

Bbox	ADSL	VDSL	Zone 30	Zone 100	Zone 200	Zone 1 Gb/s
Descendant	Débit descendant atteignable en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s	Débit descendant atteignable en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s pouvant être compris entre 15 Mb/s et 50 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 30 Mb/s	Jusqu'à 100 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s	Jusqu'à 1 Gb/s
Montant	Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s	Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s, pouvant atteindre 8 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 1 Mb/s	Jusqu'à 5 Mb/s	Jusqu'à 10 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s
Accès TV	Débit descendant minimum de 3,6 Mb/s (8,7 Mb/s pour la TV HD)		Pas de débit minimum			

Dégroupage Partiel ou Total pour l'ADSL : ensemble des opérations permettant de brancher votre ligne téléphonique sur nos équipements. En cas de Dégroupage Partiel (l'abonnement auprès de l'opérateur historique est nécessaire pour bénéficier de certains services type fax, minitel, alarme médicale ou de sécurité, interphone, terminal de paiement…), l'abonnement téléphonique souscrit auprès d'un opérateur tiers est maintenu et vous restez redevable des factures correspondantes. Vous conservez le numéro de téléphone associé avec cet opérateur tiers. Pour bénéficier de notre service de téléphonie fixe, vous devez relier votre combiné téléphonique à la box. Vous nous donnez mandat en cas de Dégroupage Total afin que nous résiliions votre abonnement téléphonique auprès d'un opérateur tiers. Il n'entraîne pas la résiliation automatique des autres services auxquels vous pouvez avoir souscrit auprès d'un autre opérateur fixe ou d'un autre fournisseur d'accès à internet, et que vous devez résilier directement auprès de lui.

Équipement : désigne le mobile, la tablette, la clé Internet, le hotspot mobile et/ou l'Equipement Fixe.

L'Equipement Fixe, que nous mettons à votre disposition, comprend : la box, le cas échéant le(s) décodeur(s) box TV et la Carte d'accès TV associée ainsi que les accessoires (câbles, télécommande, alimentation, boîtier de raccordement…). Il intègre des logiciels et technologies (dont les mises à jour nécessaires au fonctionnement des Services Fixes) qui sont la propriété de Bouygues Telecom et/ou de tiers ainsi que des logiciels open source dont la liste figure sur http://floss.bbox.fr.

Carte d'accès TV : uniquement pour les Services Fixes avec fibre optique jusqu'au quartier ou pied d'immeuble. Carte à insérer dans votre Equipement Fixe permettant l'accès aux chaînes TV incluses dans l'offre.

Formule d'Indexation : votre Formule d'Indexation est basée sur un indice publié par l'Insee et usuellement utilisé dans les clauses d'indexation. Nous ne réviserons le prix de votre Service que si la variation annuelle à la date de publication de l'indice est supérieure à 5%. Nous n'appliquerons alors que la moitié de la variation constatée. Pour en savoir plus, vous pouvez obtenir des informations pratiques dans notre FAQ sur bouyguestelecom.fr. L'indice retenu pour la Formule d'Indexation est l'indice du "coût horaire du travail révisé - Tous salariés du Secteur d'activité Information Communication" publié par l'Insee sous la référence ICHtrev-TS [code1565192]. Vous pouvez consulter cet indice sur le site Internet de l'Insee www.insee.fr rubrique Indices.

1) **Calcul de la variation de l'indice** ICHtrv-TS : Variation indice en % = (indice nouveau - indice ancien)/ indice ancien

2) **Calcul du prix mensuel révisé :** Prix révisé = Prix ancien x (1 + [0,5 x variation de l'indice en %])
En cas de disparition de l'indice, nous vous communiquerons préalablement l'indice de remplacement choisi par l'Insee.

Installation : l'installation à domicile pour le réseau fibre comprend le 1er déplacement du technicien, sous réserve de faisabilité et, si nécessaire, le raccordement au réseau via la pose d'une prise et d'un câble (<10m), ainsi que le branchement et la mise en service de l'Equipement Fixe. Si une autorisation est nécessaire en vue de cette installation, vous devez en disposer au moment du rendez-vous avec le technicien. Si l'installation nécessite un investissement supérieur au montant cumulé de 3 mois d'abonnement pour les Services Fixes ou que l'installation suppose une intervention technique spécifique, nous ne procéderons pas à l'installation et nous résilierons le Contrat dans les conditions de l'article 6.4.

Matériel : désigne votre installation nécessaire pour l'utilisation des Services Fixes, et comprenant notamment :

1) Combiné téléphonique ;

2) Téléviseur : cathodique ou écran plat ou projecteur avec : prise péritel, HDMI ou DVI (avec adaptateur DVI/ HDMI) ou YPrPb (câbles non fournis). YPrPb ne permet pas de visionner les programmes protégés contre la copie privée. La TV HD est disponible avec un téléviseur compatible, une entrée et un câble HDMI.

3) Ordinateur avec la configuration minimum suivante :

- lecteur de CD-ROM ou DVD-ROM ;
- PC processeur 900MHz ou supérieur, ou Mac OSX processeur G4 avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur ;
- Windows 98SE ou ME/2000 avec 128 Mo de mémoire vive ou Windows XP avec 256 Mo de mémoire vive ou Windows Vista (ou Windows 7) avec 1 Go de mémoire vive ;
- connectique : prise Ethernet 100BT ou WiFi ;
- résolution d'écran minimale 1024*768.

Pièces Justificatives : documents que Bouygues Telecom peut vous demander lors de la souscription. En cas de souscription à distance, vous devez fournir ces Pièces Justificatives dans un délai de 8 jours à compter de la souscription. Il s'agit de :

- **Copie :** Carte nationale d'identité, passeport (UE, Monaco, Andorre), carte de séjour ou de résident français en cours de validité. Dans le cas où l'adresse figurant sur l'une des pièces d'identité précitées est située hors du territoire français, vous aurez accès à notre service en souscrivant à une offre Carte SIM seule.
- En outre (à l'exclusion des Clients Cartes prépayées et des souscriptions à distance) : chèque annulé et RIB (émanant d'une banque) d'un compte domicilié en France ou à Monaco, et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (lorsque l'adresse postale portée sur un formulaire n'apparaît sur aucune des pièces ci-dessus).

Piratage : la contrefaçon est un délit sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Elle peut engager votre responsabilité civile (notamment dommages et intérêts), conduire à l'interdiction de poursuivre l'exploitation contrefaisante, la publication de la décision de condamnation, la destruction des contrefaçons et la confiscation des recettes.

Précautions : Actions recommandées par les autorités sanitaires :

- **Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques :** vous réduisez votre exposition dès que vous éloignez le terminal de votre corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de votre tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs. Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le terminal du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre. Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le terminal en communication.
- **Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité :** votre mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de votre opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran de votre téléphone), votre mobile émet plus faiblement – ce qui réduit d'autant votre exposition aux ondes radio.
- **Conseiller à vos enfants et adolescents une utilisation modérée du téléphone mobile :** veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement. Pour utiliser les applications ludo-éducatives, l'utilisation du mode avion permet de réduire les expositions inutiles.
- **Si vous portez un implant électronique :** Pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur... éloigner le terminal d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone uniquement du côté opposé à celui de l'implant, en raison des risques d'interférences. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.
- **Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant :** les clés d'accès à Internet, les hotspots mobiles et les tablettes sont soumis aux mêmes obligations réglementaires que les mobiles. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre votre tronc et la clé d'accès à Internet, le hotspot ou la tablette, quand celle-ci est connectée à internet.
- **Ne pas utiliser un mobile en conduisant :** avec ou sans kit mains-libres, cela constitue un réel facteur d'accident grave.
- **Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...) :** il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux.
- **Ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile de façon prolongée :** cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable.

Réseau ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line ou liaison numérique asymétrique, le réseau ADSL utilise votre ligne téléphonique fixe. La construction de ligne ADSL vous permet d'ouvrir une ligne téléphonique fixe afin de bénéficier d'un Service Fixe en Dégroupage Total sans abonnement téléphonique auprès d'un opérateur tiers. Pour cela, vous devez être en zone éligible et ce service peut nécessiter une étude de faisabilité préalable.

Réseau fibre : Le réseau fibre est constitué de fibre optique jusqu'au domicile ou quartier/immeuble (dans ce cas le raccordement du domicile s'effectue via un câble coaxial) selon votre éligibilité.

INFORMATIONS SUR VOTRE CONTRAT DE SERVICE AU 23 MARS 2015

Cette fiche, non exhaustive, résume les points essentiels de votre contrat avec Bouygues Telecom. Pour en connaître le détail, nous vous invitons à lire attentivement et intégralement vos Conditions Générales de Service.

Services proposés

Bouygues Telecom vous fournit des services fixes (téléphonie, Internet et télévision sous réserve d'éligibilité) et mobiles (téléphonie et Internet avec un équipement compatible) via l'accès à ses réseaux.

Conditions de souscription du contrat

Votre contrat est constitué du formulaire ou de la confirmation de souscription, des Conditions Générales de Service et des « Tarifs ». Nous vous recommandons de les lire attentivement. Un justificatif d'identité en cours de validité est nécessaire.

Durée de l'engagement

Vous signez votre contrat pour une durée indéterminée, et selon votre offre avec une durée d'engagement minimale pouvant aller jusqu'à 24 mois. Votre ligne mobile est mise en service dans les 8 jours et votre ligne fixe dans les 30 jours.
Vous pouvez le résilier auprès du Service Clients avec un préavis de 10 jours. Sauf motifs légitimes, vous devez payer pour votre ligne fixe les frais de résiliation, et pour votre ligne mobile les redevances restantes jusqu'au terme de la 1ère année d'engagement, et au-delà, 1/4 des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement.
En cas d'impayé, votre ligne pourra être suspendue.
Si vous souscrivez à distance, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours.

Tarifs

Les tarifs des services sont détaillés dans « Les Tarifs ». En cas de hausse de ceux-ci, nous vous en informerons au moins 1 mois avant, et vous pourrez sous certaines conditions résilier votre contrat dans les 4 mois suivant cette hausse.

Modalités de Paiement

A l'exception des offres prépayées, vous recevez une facture électronique mensuelle et disposez à tout moment de la faculté d'obtenir gratuitement une facture papier. Votre facture est payable dans les 15 jours. Les redevances périodiques sont perçues d'avance pour le mois suivant. Les communications sont facturées à l'issue de la période de consommation. Vous pouvez régler votre facture par prélèvement bancaire, carte bancaire, et en plus pour les forfaits mobile par TIP, chèque ou mandat-compte.

Service Clients

Le Service Clients est à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 20h. En cas de réclamation, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par le Service Clients, vous pouvez vous adresser au Service Consommateurs.

Perte et vol

En cas de perte ou de vol de votre mobile, vous devez immédiatement appeler Bouygues Telecom afin que votre ligne soit mise hors service, et nous le confirmer par courrier. Votre contrat se poursuit et le prix du service reste dû.